

Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

Distr. générale
9 novembre 2021
Français
Original : anglais et français

New York, 4-28 janvier 2022

Mise en œuvre du plan d'action convenu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010

Rapport présenté par le Canada

La mesure n° 20 du plan d'action énoncé dans le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 prévoit que les États parties présentent régulièrement des rapports sur la mise en œuvre du plan d'action, ainsi que des 13 mesures concrètes de désarmement nucléaire énoncées dans le document final de la Conférence d'examen de 2000 et des dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 4 de l'article VI de la décision de 1995 intitulée « Principes et objectifs concernant la non-prolifération et le désarmement nucléaires ».

Le Canada soumet en conséquence le présent rapport, qui reflète aussi la précieuse contribution des parties prenantes nationales. La présentation régulière de rapports est une mesure de transparence importante pour informer la communauté internationale de la progression d'une partie quant à la mise en œuvre du Traité et de ses engagements connexes. Elle témoigne également de l'engagement d'une partie à l'égard du Traité comme tel. Le rapport couvre la période de mai 2019 à juin 2021.

Mesure Mesures mises en œuvre

Désarmement nucléaire

- 1 **Politique nationale du Canada sur le désarmement nucléaire** : En soutien à un ordre international fondé sur des règles qui assure la paix et la sécurité à l'échelle internationale, le Canada maintient des politiques robustes sur la non-prolifération, le contrôle des armes et le désarmement nucléaires. Le Canada appuie une approche pragmatique et progressive du désarmement nucléaire qui met un terme à la production de matières pour la fabrication d'armes nucléaires, réduit les stocks existants et les élimine de façon irréversible.

Travailler avec des partenaires et alliés dans le désarmement nucléaire : Le Canada fait la promotion de ses politiques de désarmement nucléaire auprès de ses alliés et partenaires de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, du Groupe des Sept (G7), de la Francophonie, de l'Organisation des États américains et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, entre autres. Le Canada participe activement à l'Initiative sur la



non-prolifération et le désarmement et contribue à l'élaboration de mesures pratiques qui encouragent la mise en œuvre des trois piliers du Traité. Le Canada est également membre de l'Initiative de Stockholm à l'échelle ministérielle sur le désarmement nucléaire, qui a proposé 21 mesures concrètes, pragmatiques et à court terme (« stepping stones », pierres de gué) qui, si elles sont mises en œuvre, rétabliront la confiance au sein des États et donneront un élan positif à la progression du désarmement nucléaire. Le Canada et les autres membres de l'Initiative de Stockholm font activement la promotion de ces mesures afin qu'elles soient examinées à l'occasion de la dixième Conférence des Parties chargées de l'examen. En outre, le Canada prend part aux groupes de travail de l'initiative Créer un environnement propice au désarmement nucléaire, afin de se pencher sur les causes profondes qui empêchent la réalisation de progrès importants en matière de désarmement nucléaire.

Diversité et inclusion dans les politiques canadiennes : Le Canada est conscient qu'il faut adopter une approche inclusive, qui tient compte des points de vue de chacun, pour maintenir la paix et la sécurité à l'échelle internationale, et que l'application d'une perspective de genre significative peut avoir une incidence positive sur l'atteinte des objectifs communs prévus pour les trois piliers du Traité.

En juin 2019, Jacqueline O'Neill a été nommée comme première ambassadrice du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité. L'ambassadrice O'Neill a contribué à faire progresser de manière cohésive la mise en œuvre pangouvernementale du Plan national d'action du Canada consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité¹, au pays et à l'étranger. En février 2020, l'ambassadrice O'Neill a rencontré M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante des Nations Unies pour les affaires de désarmement, afin de discuter de façons d'accroître les liens entre les questions relatives au genre, la non-prolifération et le désarmement.

Activités liées au genre et à la diversité dans le processus du Traité sur la non-prolifération : Le Canada soutient activement les principes de diversité et d'inclusion dans le processus du Traité. Lors de la session de 2019 du Comité préparatoire de la Conférence des Parties, le Canada a milité, dans sa déclaration dans le cadre du débat général², pour l'inclusion de perspectives sexospécifiques dans l'ensemble des discussions sur la sécurité internationale. Le Canada a également participé à la déclaration commune du Groupe des Dix de Vienne qui en appelait à la participation égale, pleine et effective des femmes et des hommes au Traité. Le Canada a aussi participé à la rédaction des documents de travail intitulés « Améliorer l'égalité femmes-hommes et la mixité dans le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires » (NPT/CONF.2020/PC.III/WP.25) et « Tenir compte des questions de genre dans l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires » (NPT/CONF.2020/PC.III/WP.27) en collaboration avec l'Australie et la Suède (avril 2019). En outre, l'ambassadrice du Canada à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) était l'une des panélistes à l'événement secondaire de la réunion du Comité préparatoire intitulé « When Participation becomes meaningful : advancing the conversation on gender diversity in the NPT » (pour une participation utile : faire progresser la conversation sur la diversité des genres dans le Traité), en collaboration avec l'Australie, les Pays-Bas, les Philippines, la Suède, le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, la Dotation Carnegie pour la paix internationale et le Centre James Martin d'études sur la non-prolifération (mai 2019).

¹ Voir https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/gender_equality-egalite_des_genres/cnap_wps-pnac_fps.aspx?lang=fra.

² Voir <http://statements.unmeetings.org/media2/21491824/canada.pdf>.

Leadership canadien sur le plan du genre au sein du système des Nations Unies :

Le Canada est un ardent défenseur du leadership des femmes au chapitre de la paix et de la sécurité. À ce titre, il se fait le champion de l'action 36 du plan de mise en œuvre pour le Programme de désarmement du Secrétaire général en vue de garantir la participation pleine et entière des femmes aux processus décisionnels.

Le Canada revendique l'inclusion de perspectives accrues relatives à l'égalité des sexes à la Conférence sur le désarmement ainsi que dans les résolutions et les décisions de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le 31 octobre 2019, dans une déclaration³ commune, coordonnée par le Canada, l'Irlande et la Suède, 80 États ont réaffirmé l'importance des perspectives relatives à l'égalité des sexes dans le mécanisme de non-prolifération et de désarmement. Qui plus est, en 2020, le Canada a coparrainé la résolution 75/48 intitulée « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements ».

Le Canada appuie le Groupe d'impact du désarmement des Champions internationaux de l'égalité des sexes⁴ établi à Genève. Le Groupe d'impact a publié, en janvier 2019, une trousse de ressources sur le genre et le désarmement à l'intention des spécialistes multilatéraux⁵. On y trouve des renseignements clés sur la pertinence des points de vue sur les genres et des idées pratiques pour aider les diplomates à adopter une perspective sexospécifique à l'égard du contrôle des armes et du désarmement et à promouvoir l'égalité des sexes et l'amélioration de la participation et de l'action significatives des femmes dans le cadre des forums portant sur le contrôle des armes, la non-prolifération nucléaire et le désarmement.

En 2020, le Canada a versé un financement de démarrage de 1,2 million de dollars canadiens à l'AIEA afin de mettre sur pied le nouveau programme de bourses Marie Curie, qui dirige la campagne menée auprès de donateurs internationaux en vue d'atteindre l'égalité des sexes. Ce soutien fournit des possibilités de bourses d'études ou de stage de deux ans aux femmes provenant de régions prioritaires afin de leur permettre de poursuivre des études de cycle supérieur en sûreté nucléaire ou en non-prolifération. En 2020-2021, les représentants permanents du Canada à l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques et à l'Agence internationale de l'énergie atomique ont participé activement à l'initiative des Champions internationaux de l'égalité des sexes.

Depuis 2018, le Canada s'est associé à l'Institut mondial pour la sécurité nucléaire, une organisation non gouvernementale à membres qui travaille avec l'AIEA, sur des initiatives visant à faire progresser la parité entre les sexes en matière de sécurité nucléaire. Le Canada a cofinancé les rapports de l'Institut intitulés « Special Report on Gender and Nuclear Security » et « International Best Practice Guide on Advancing Gender Parity in Nuclear Security », deux documents clés décrivant les obstacles à l'égalité des sexes dans le domaine. Sur la base de cette recherche, le Canada soutient maintenant les efforts de l'Institut visant à promouvoir la sécurité nucléaire en tant qu'option de carrière dynamique pour les femmes, et à promouvoir et soutenir la participation active des femmes en tant qu'expertes et leaders dans la discipline.

³ Voir (en anglais uniquement) <http://statements.unmeetings.org/media2/23329274/74th-session-unga-1com-joint-statement-on-gender-and-the-disarmament-machinery-paper-smart-.pdf>.

⁴ Voir (en anglais uniquement) <https://genderchampions.com/impact/disarmament>.

⁵ Voir (en anglais uniquement) https://www.unidir.org/sites/default/files/2020-01/IGC%20DIG%20Resource%20Pack_2020.pdf.

- 2 **Promotion des principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence par le Canada** : Le Canada continue de promouvoir les principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence dans l'exécution des obligations découlant du Traité. En ce qui concerne la transparence, le Canada contribue activement à l'élaboration de documents de travail visant à accroître la transparence par l'établissement de rapports et à renforcer le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération dans le cadre de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement. Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la partie consacrée à la mesure n° 20.
- Résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'irréversibilité, la vérifiabilité et la transparence** : Le Canada continue d'afficher son appui solide à l'égard des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies qui militent pour les principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence dans le désarmement nucléaire. Le Canada a coparrainé et voté en faveur de la résolution 74/50 intitulée « Vérification du désarmement nucléaire ». Cette résolution demande la création d'un groupe d'experts gouvernementaux pour examiner, en 2021 et 2022, les questions de vérification du désarmement nucléaire et faire fond sur le rapport de 2019 du groupe d'experts gouvernementaux précédent (se reporter à la partie consacrée à la mesure n° 19).
- 3 Sans objet
- 4 Sans objet
- 5 Sans objet
- 6, 7 **Organes subsidiaires de la Conférence du désarmement sur le désarmement nucléaire et sur les garanties négatives de sécurité** : Le Canada demeure favorable à la création d'organes subsidiaires au sein de la Conférence du désarmement afin de traiter, entre autres, du désarmement nucléaire et des garanties négatives de sécurité. Entre 2018 et 2021, le Canada a soutenu la création d'organes subsidiaires au sein de la Conférence du désarmement afin de permettre une discussion plus approfondie et plus détaillée sur des éléments fondamentaux du programme, comme le désarmement nucléaire intégral, l'élaboration d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles et les garanties négatives de sécurité. Des organes subsidiaires ont été créés en 2018 et le Canada a participé activement aux discussions ; toutefois, aucun consensus n'a été atteint sur la création d'organes subsidiaires en 2019. En 2020, les travaux de la Conférence du désarmement ont été considérablement perturbés en raison de la pandémie et les membres, une fois de plus, n'ont pas été en mesure de parvenir à un consensus sur la création d'organes subsidiaires en 2021. Au lieu de cela, des discussions thématiques sont organisées sur les sujets de préoccupation.
- 8 Sans objet
- 9 **Application de la résolution de la Conférence d'examen du Traité de 1995 sur le Moyen-Orient** : Le Canada continue de préconiser fortement la pleine application de la résolution concernant le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération en 1995, et en particulier la création dans la région d'une zone exempte d'armes de destruction massive. Le Canada présente régulièrement des rapports sur les mesures qu'il a prises afin de promouvoir la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et l'atteinte des buts et des objectifs énoncés dans la résolution sur le Moyen-Orient de 1995. En novembre 2019, le Canada a assisté à la séance d'ouverture de la conférence inaugurale sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, qui s'est déroulée à New York. Le Canada continue de réclamer la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient par

l'intermédiaire d'un processus décisionnel inclusif qui exige le plein consentement de tous les États de la région.

Création de zones exemptes d'armes nucléaires : En 2020, le Canada a voté en faveur de la résolution 75/33 de l'Assemblée générale, intitulée « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient » ; en 2019, il a voté en faveur de la résolution 74/48 intitulée « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires ». Il a également coparrainé les résolutions 75/30 et 75/67 de l'Assemblée générale, intitulées « Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique » et « Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale » et s'est joint au consensus pour ces résolutions. Le Canada s'est également joint au consensus sur la résolution 75/41 intitulée « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie », sur la décision 74/510, intitulée « Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok) » et sur la résolution 74/27, intitulée « Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) ».

10 Sans objet

11 **Ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par le Canada :** Le Canada a signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires le 24 septembre 1996 et l'a ratifié le 2 décembre 1998. En attendant l'entrée en vigueur de ce Traité, la Loi de mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires du Canada est mise en œuvre de façon provisoire.

12, 13 **Universalisation et mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires :** Le Canada continue d'appuyer sans réserve le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il a également coparrainé la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité de l'ONU, qui recommande notamment l'entrée en vigueur du Traité et demande à tous les États de maintenir leur moratoire volontaire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires. En outre, depuis plus de 15 ans, le Canada coparraine et vote en faveur de la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Traité d'interdiction complète des essais nucléaires » (résolution 75/87 en 2020). Le Canada est un membre actif de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, qui a toujours milité en faveur de l'entrée en vigueur urgente du Traité au sein de la Première Commission et dans les documents de travail présentés dans le cadre des conférences sur le Traité sur la non-prolifération.

Conférences sur l'article XIV et Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : Le Canada reconnaît la contribution continue des conférences sur la facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, conformément à l'article XIV du Traité, auxquelles il continue de participer activement. Le Canada est également un membre actif des Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à l'échelle ministérielle, qui tiennent des réunions biennales pendant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. En octobre 2020, le Canada a participé à l'Appel mondial visant à mettre fin aux essais nucléaires⁶ lancé par les Amis du Traité. En septembre 2019, le Canada a participé à la onzième conférence sur la facilitation de l'entrée en vigueur du Traité, coprésidée par l'Algérie et l'Allemagne. Lors de cette conférence, le Canada a soutenu l'adoption de la

⁶ Voir (en anglais uniquement) <https://www.ctbto.org/press-centre/news-stories/2020/friends-of-the-ctbt-group-issues-video-call-for-treaty-entry-into-force/>.

Déclaration finale et mesures visant à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires⁷.

- 14 **Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et Système de surveillance international** : Le Canada encourage activement la mise au point du Système de surveillance international du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les 16 stations et laboratoires du système de surveillance international du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires implantés au Canada ont tous été achevés et certifiés par l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Depuis décembre 2017, avec un financement canadien, le Canada et le Kazakhstan collaborent à la construction et l'installation d'une station de surveillance des radionucléides à Kurchatov, au Kazakhstan. Cette station a été livrée au centre nucléaire national du Kazakhstan en décembre 2020. Une fois qu'elle sera opérationnelle, la station de surveillance deviendra un mécanisme national de coopération qui renforcera la capacité de l'Organisation du Traité de détecter des explosions nucléaires. Le Canada a continué de collaborer étroitement avec l'Organisation : il a coorganisé une formation au pays, en octobre 2019, sur les techniques de survol supplémentaires requises pour mener des inspections sur place afin de vérifier la conformité des États au Traité.

- 15 **Leadership continu pour la création d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires** : Le Canada continue de plaider activement en faveur de l'ouverture de négociations relatives à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires comme manière inclusive, pragmatique et concrète de faire progresser la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Le Canada est d'avis que l'ouverture des négociations après tant d'années d'impasse diplomatique pourrait contribuer à bâtir une confiance plus que nécessaire à l'égard de l'environnement international.

Le Canada a participé activement aux efforts pour ouvrir la voie au début des négociations sur le traité interdisant la production de matières fissiles. Conformément à la résolution 71/259 de l'Assemblée générale, le Canada a présidé le premier groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Les travaux de ce groupe se sont terminés en juin 2018 par l'adoption d'un rapport de consensus. Ce dernier présentait des recommandations sur les éléments fondamentaux d'un traité futur. Depuis, le Canada a continué de réclamer l'ouverture des négociations sur le traité, y compris en participant à l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement et à la Stepping Stones Initiative on Nuclear Disarmament de Stockholm. Ces deux groupes ont présenté des déclarations ou des documents de travail qui appuient l'ouverture sans plus tarder des négociations sur le traité.

Le Canada revendique régulièrement l'ouverture des négociations sur le traité interdisant la production de matières fissiles dans les déclarations officielles qu'il prononce dans des tribunes de désarmement et de non-prolifération, comme les sessions du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération, la Première Commission des Nations Unies et la Conférence des Nations Unies sur le désarmement. Le Canada encourage aussi régulièrement d'autres États à soutenir activement et publiquement les négociations sur le traité interdisant la production de matières fissiles ; à titre d'exemple, avant la session de 2019 du Comité préparatoire de la Conférence des Parties, le Canada a mené des démarches auprès de la

⁷ Voir (en anglais uniquement) https://www.ctbto.org/fileadmin/content/reference/article_xiv/2007/CTBT-Art.XIV-2007-WP.1_final.pdf.

quasi-totalité des États parties afin de les encourager à soutenir l'ouverture des négociations sur le traité interdisant la production de matières fissiles dans leurs déclarations nationales respectives pour le Comité préparatoire.

Le Canada coparraine régulièrement des résolutions sur le traité interdisant la production de matières fissiles afin de s'assurer que les négociations sur ce traité demeurent à l'ordre du jour officiel de l'ONU. À la soixante-treizième session de l'Assemblée générale en 2018, le Canada, l'Allemagne et les Pays-Bas ont dirigé la résolution 73/65 préconisant l'accomplissement de progrès en vue d'entamer les négociations relatives à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. La résolution a été adoptée avec un vote de 182 en faveur et d'un contre (Pakistan), ainsi que cinq abstentions (République populaire démocratique de Corée, Égypte, Iran (République islamique d'), Israël et République arabe syrienne). À la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, en 2020, le Canada, l'Allemagne et les Pays-Bas ont dirigé la décision 75/515, intitulée « Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ». Cette décision a été adoptée avec un vote de 173 en faveur et d'un contre (Pakistan), ainsi que quatre abstentions (République populaire démocratique de Corée, Iran (République islamique d'), Israël et République arabe syrienne). Le Canada, l'Allemagne et les Pays-Bas ont introduit avec succès la résolution sur le traité interdisant la production de matières fissiles à la soixante-seizième session de la Première Commission de l'Assemblée Générale.

16 Sans objet

17, 18 **Matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires** : Conformément aux obligations qui lui incombent au titre de l'accord de garanties généralisées et du protocole additionnel s'y rapportant qu'il a conclu avec l'AIEA, le Canada n'exploite aucune installation qui produit des matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Le respect de ces obligations et du protocole est vérifié au moyen d'inspections régulières menées par l'AIEA. Qui plus est, le Canada continue d'appuyer la mise en place de modalités de vérification juridiquement contraignantes, valable uniquement pour les États dotés d'armes nucléaires et propres à garantir que les matières fissiles qui ne sont plus nécessaires à des fins militaires soient irréversiblement éliminées.

19 **Soutien de longue date pour la vérification du désarmement nucléaire** : Depuis plus de 30 ans, le Canada joue un rôle actif pour faire progresser les discussions multilatérales sur l'importance de la vérification du désarmement. Au fil des ans, il a notamment : parrainé des résolutions régulières à l'Assemblée générale sur la vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification ; financé des travaux de recherche et de visibilité ; contribué à l'élaboration des 16 principes de vérification présentés par la Commission du désarmement en 1988 ; présidé le groupe d'experts gouvernementaux de 1995 chargé d'examiner la vérification sous tous ses aspects ; et présidé le groupe d'experts gouvernementaux de 2006 chargé d'examiner les autres avancées au chapitre de la vérification sous tous ses aspects. Comme il est indiqué en détail ci-dessous, le Canada demeure un ardent défenseur des travaux multilatéraux sur la vérification du désarmement nucléaire.

Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire : Le Canada appuie sans réserve le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, une initiative au niveau des experts à laquelle participent actuellement plus de 25 pays, l'Union européenne et l'AIEA. Le Canada a réitéré son appui dans sa

déclaration⁸ sur les armes nucléaires à la soixante-quatorzième session de la Première Commission. Depuis sa création, en 2014, le Partenariat vise à examiner les difficultés techniques que présente la vérification du désarmement. Des experts canadiens participent activement aux activités du Partenariat, y compris aux exercices sur table, en tenant compte des 14 étapes⁹ du processus de démantèlement des armes nucléaires. Pour la période allant de 2019 à 2022, le Canada fournit 1,22 million de dollars canadiens à même son Programme de réduction de la menace liée aux armes à la Nuclear Threat Initiative des États-Unis afin de soutenir ses activités en tant que secrétariat du Partenariat, y compris des publications, des démonstrations techniques et des réunions internationales. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour soutenir les activités, le Canada a également accueilli 23 délégations pour la sixième réunion plénière du Partenariat, qui s'est tenue à Ottawa en décembre 2019. Le programme comprenait entre autres des démonstrations techniques aux Laboratoires de Chalk River, auxquelles 35 participants internationaux ont assisté. Le Canada continue d'encourager la participation des États dotés d'armes nucléaires au Partenariat et appelle particulièrement la Chine et la Russie à participer de nouveau au Partenariat.

Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire : Le Canada a appuyé les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire de l'ONU, qui ont pris fin en avril 2019 et ont été présentés dans un rapport de consensus en mai 2019. Il prendra également part au prochain Groupe d'experts gouvernementaux, qui devrait commencer ses travaux en février 2022. Le soutien du Canada à l'égard de ces travaux s'est reflété dans sa déclaration sur les armes nucléaires lors de la soixante-quatorzième session de la Première Commission. Le Canada a fait part de son point de vue aux fins du rapport du Secrétaire général (A/75/126) sur la vérification du désarmement nucléaire. Le Canada a également coparrainé la résolution 74/50 sur la vérification du désarmement nucléaire et s'est prononcé en faveur de son adoption. Elle a été adoptée par l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session, en vue de mettre en place un nouveau Groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification du désarmement nucléaire.

- 20 **Transparence et établissement de rapports** : Aux yeux du Canada, la transparence est indispensable pour garantir le désarmement nucléaire et la reddition de comptes sur les progrès réalisés en vue de créer un monde exempt d'armes nucléaires. Par conséquent, il est essentiel que les États parties au Traité sur la non-prolifération, particulièrement les États dotés d'armes nucléaires, présentent des rapports nationaux exacts et complets pour bâtir la confiance, faciliter le dialogue et assurer la reddition de comptes sur la mise en œuvre des engagements. Le Canada prend au sérieux son engagement ; il a été l'un des seuls pays à avoir présenté des rapports nationaux complets chaque année où les réunions relatives au Traité ont eu lieu au cours des deux derniers cycles d'examen. Le Canada a présenté des rapports nationaux en 2012 (NPT/CONF.2015/PC.I/10), en 2013 (NPT/CONF.2015/PC.II/9), en 2014 (NPT/CONF.2015/PC.III/8 et NPT/CONF.2015/PC.III/9), en 2015 (NPT/CONF.2015/34), en 2017 (NPT/CONF.2020/PC.I/10), en 2018 (NPT/CONF.2020/PC.II/10) et en 2019 (NPT/CONF.2020/PC.III/5).

Engagement international et revendications en faveur de la transparence : En plus de présenter des rapports nationaux, le Canada mobilise les autres États à l'égard de la transparence et de l'établissement de rapports et capacités nationaux. En tant que membre actif de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, le Canada contribue considérablement aux efforts déployés dans le cadre de cette dernière en vue

⁸ Voir <http://statements.unmeetings.org/media2/21999502/canada-unga74-1c-thematic-statement-on-nuclear-weapons-eng-fr.pdf>.

⁹ Voir (en anglais uniquement) <https://www.ipndv.org/learn/dismantlement-interactive/>.

d'établir des intervalles réguliers pour la soumission de rapports et un formulaire de communication standard. Le Canada a participé activement à la création du formulaire de notification provisoire de l'Initiative, présenté lors de la session de 2018 du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et cité dans le document de travail de 2019 intitulé « L'amélioration de la présentation de rapports nationaux, mesure essentielle de renforcement de la transparence et de la confiance » (NPT/CONF.2020/PC.III/WP.24, voir aussi NPT/CONF.2020/PC.II/WP.26). Le formulaire de notification proposé est important pour établir des bases de référence et des cadres de référence communs qui serviront à mesurer les progrès réalisés concernant la mise en œuvre du Traité par tous les États parties, particulièrement ceux dotés d'armes nucléaires. En 2019, le Canada a également été le fer de lance des efforts déployés dans le cadre de l'Initiative afin de mobiliser les États dotés d'armes nucléaires à l'égard de la transparence et de l'établissement de rapports. Il a notamment effectué une analyse exhaustive des rapports nationaux de 2019 de la Chine et du Royaume-Uni et a mené des démarches par la suite à Pékin et à Londres pour donner ses commentaires sur le niveau de transparence dans ces rapports. Le Canada a poursuivi ces efforts en participant aux discussions avec les P5 en marge de la Première Commission, en octobre 2019, et à un événement de Wilton Park du 23 au 25 septembre 2019 sur le rapport de mise en œuvre du Royaume-Uni du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Canada a présenté d'autres commentaires sur l'ébauche de 2021 du rapport du Royaume-Uni.

21 Sans objet

22 **Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération** : Le Canada appuie une meilleure éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, en mettant un accent particulier sur la mobilisation des jeunes. Le Canada a coparrainé la résolution 74/64 intitulée « Jeunes, désarmement et non-prolifération » présentée par la République de Corée, adoptée pour la première fois lors de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2019. Il coparraine aussi régulièrement la résolution biennale de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération », présentée récemment en 2020 (résolution 75/61). Le Canada encourage activement l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération dans le cadre de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, qui a produit des documents de travail sur ce sujet pour les sessions de 2012, 2013, 2017 et 2019 du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération.

En 2020 et 2021, le Canada a fourni un soutien financier au British-American Security Information Council afin de mettre en place un réseau inclusif de chefs de file de la prochaine génération, chargé de collaborer et d'élaborer des solutions novatrices en matière de politiques sur le nucléaire. Ce réseau a élaboré des propositions stratégiques sur un éventail de questions touchant les politiques sur le nucléaire, y compris la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération aux fins d'examen par la communauté internationale.

En 2019, le Canada a également versé une contribution financière au British-American Security Information Council par l'intermédiaire du Programme de réduction de la menace liée aux armes de destruction massive, qui a abouti à la publication de l'ouvrage intitulé « Reporting on Nuclear Disarmament: success and failure in 25 years of disarmament diplomacy »¹⁰.

¹⁰ Voir (en anglais uniquement) <https://basicint.org/wp-content/uploads/2019/12/Brixey-Williams-Reporting-on-Nuclear-Disarmament-2019-Nov-edit-WEB.pdf>.

Affaires mondiales Canada collabore avec des établissements d'enseignement en vue d'appuyer l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération en participant à des tables rondes, à des séminaires ou à d'autres activités d'apprentissage. Entre 2019 et 2021, des représentants d'Affaires mondiales Canada ont participé à des tables rondes, et à des séminaires de premier cycle et de cycles supérieurs à l'Université McGill, à l'Université Carleton, à l'Université d'Ottawa et à l'Université de la Colombie-Britannique.

En outre, Affaires mondiales Canada s'allie tous les ans depuis 2003 à la Fondation Simons afin de soutenir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération par l'octroi de Bourses de recherche aux cycles supérieurs pour le désarmement, le contrôle et la non-prolifération des armes. Ces bourses de recherche octroient des bourses d'études à des étudiants des cycles supérieurs au Canada ou à des étudiants canadiens des cycles supérieurs qui étudient à l'étranger en vue de favoriser une nouvelle génération d'universitaires canadiens spécialisés dans les questions liées au désarmement, au contrôle et à la non-prolifération des armes. Quatre bourses (d'une valeur de 5 000 dollars canadiens chacune) sont octroyées annuellement, pour une somme totale de plus de 345 000 dollars canadiens depuis la création du programme. Les titulaires de bourses sont invités à présenter leurs recherches à la haute direction à l'occasion d'une cérémonie exclusive à Affaires mondiales Canada.

Dans le cadre de son programme Réduction des menaces d'armes, le Canada a versé un financement de 1,2 million de dollars canadiens au nouveau programme de bourses Marie Curie afin de soutenir les femmes dans la poursuite d'études de cycles supérieurs en particulier dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la non-prolifération.

Le 28 mars 2019, Affaires mondiales Canada a accueilli des acteurs de la société civile, du milieu universitaire et de l'industrie dans le cadre d'une discussion stratégique d'une journée intitulée Forum d'Affaires mondiales Canada de 2019 sur la non-prolifération, le contrôle des armes, le désarmement et l'espace. Affaires mondiales Canada a veillé à intégrer l'éducation en matière de désarmement à cette discussion en invitant les lauréats des bourses de recherche de 2019 à participer à la discussion. Ils ont présenté leurs recherches sur les sujets suivants : la mobilisation canadienne à l'égard du programme de désarmement du Secrétaire général de l'ONU ; les technologies à double usage et la coopération nucléaire civile ; l'attribution de l'utilisation des armes chimiques et la responsabilisation dans le cadre du droit international ; et l'équilibre des sexes dans le discours sur le désarmement et la participation qui s'y rattache. L'importance que le Canada accorde à ce programme a été mise en évidence dans le cadre d'une cérémonie publique de remise de prix organisée le même jour, à laquelle des étudiants, des membres de la société civile et des diplomates ont été invités. Elle comprenait également la présentation d'un expert international illustre dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Non-prolifération nucléaire

- 23 **Appels à universaliser le Traité sur la non-prolifération** : Le Canada continue d'inviter les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité. Notamment, en tant que membre du Groupe des Dix de Vienne, le Canada s'emploie régulièrement à encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties, dans les meilleurs délais.
- 24 **Accord de garanties généralisées et protocole additionnel s'y rapportant** : L'accord de garanties généralisées entre le Canada et l'AIEA est en place depuis le 21 février 1972. Le protocole additionnel entre les deux parties est quant à lui en place depuis le 8 septembre 2000.

- 25 **Appels à universaliser les accords de garanties généralisées et les protocoles additionnels** : Dans ses déclarations lors de la Conférence générale du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, le Canada exhorte toujours tous les États qui ne l'ont pas encore fait à conclure et à mettre en œuvre un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel avec l'AIEA. Selon le Canada, il s'agit de la norme de vérification en vertu de l'article III du Traité sur la non-prolifération. De plus, lors des négociations de l'AIEA menées au sujet de la résolution sur le renforcement de l'efficacité et l'amélioration de l'efficacité des garanties de l'Agence, le Canada, avec d'autres pays, a résisté aux tentatives de révision rédactionnelle qui auraient eu pour effet d'éliminer l'appel à l'universalisation des accords de garanties généralisées.
- 26 **Respect des engagements de non-prolifération** : Depuis 2005, l'AIEA constate chaque année que toutes les matières nucléaires se trouvant au Canada sont affectées à des fins pacifiques, conformément à l'accord de garanties généralisées du Canada et au protocole additionnel s'y rapportant. Cette conclusion donne l'assurance maximale que le Canada continue de respecter les engagements qu'il a contractés en matière de non-prolifération au titre du Traité sur la non-prolifération. Le Canada se sert de sa position au Conseil des gouverneurs de l'AIEA pour encourager l'Agence à demeurer saisie des cas de non-respect par des États membres.
- 27 **Règlement des cas de non-respect des garanties et des obligations légales :**
- L'Iran et le Plan d'action global commun** – Le Canada estime que le Plan d'action global commun, lorsqu'il est entièrement mis en œuvre, constitue le meilleur moyen de restreindre la capacité de la République islamique d'Iran à se doter de l'arme nucléaire et est essentiel pour la sécurité régionale et mondiale, alors qu'il est surveillé et vérifié par l'AIEA. Le Canada est l'un des plus importants contributeurs aux efforts de l'AIEA visant à surveiller et à vérifier la mise en œuvre des engagements contractés par la République islamique d'Iran au titre du Plan d'action global commun et de son prédécesseur ; le Canada a en effet versé 17 millions de dollars canadiens depuis 2014.
- République populaire démocratique de Corée** – Le Canada continue d'appeler la République populaire démocratique de Corée à se conformer pleinement à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, à respecter à nouveau le Traité sur la non-prolifération et l'accord de garanties qu'elle a conclu avec l'AIEA, à honorer ses engagements à l'égard de la dénucléarisation et à adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
- Le Canada regrette que la République populaire démocratique de Corée n'ait pas encore pris de mesures en vue de réduire de façon significative les capacités de son programme d'armement nucléaire. Le Canada en appelle à la République populaire démocratique de Corée à prendre des mesures concrètes afin de procéder au démantèlement complet, vérifiable et irréversible de ses armes de destruction massive et de ses programmes de missiles balistiques. À la Conférence générale de l'AIEA et lors des réunions du Conseil des gouverneurs de l'Agence tenues en 2015 et chaque année suivante, le Canada a de nouveau condamné le programme de mise au point illicite d'armes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée, y compris les essais nucléaires, la production de matières fissiles, les activités d'enrichissement d'uranium et de retraitement de plutonium et les essais de missiles balistiques. Lors de la Conférence générale de l'AIEA en septembre 2021, le Canada (avec l'Allemagne, l'Australie, la France, le Japon, la République de Corée, le Royaume-Uni et les États-Unis) a présenté un projet de résolution sur la mise en œuvre de l'Accord relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires entre l'AIEA et la République populaire démocratique de Corée. Le Canada a dirigé les négociations au nom du groupe restreint qui ont abouti à un projet final équilibré

reflétant les développements de fond en République populaire démocratique de Corée, tel qu'indiqués dans le rapport 2021 du directeur général de l'AIEA sur l'application des garanties en République populaire démocratique de Corée. La résolution a été adoptée par consensus et coparrainée par 66 États.

Depuis 2018, le programme canadien Réduction des menaces d'armes a engagé plus de 23 millions de dollars canadiens afin de renforcer la capacité dans divers pays d'appliquer les mesures de sanctions du Conseil de sécurité visant la République populaire démocratique de Corée et d'utiliser des informations de source ouverte pour identifier les entités impliquées dans l'évasion des sanctions visant la République populaire démocratique de Corée, notamment dans le contexte maritime. Ceci comprend aussi une subvention de 2 millions de dollars canadiens à l'AIEA afin de renforcer l'état de préparation de son équipe responsable de la République populaire démocratique de Corée à mener des activités de surveillance et de vérification.

Le Canada participe également à une initiative multinationale en vue de contrecarrer les tentatives de la République populaire démocratique de Corée de se soustraire aux sanctions maritimes en décelant et en décourageant les transferts illégaux entre navires et en recueillant des renseignements sur les navires et les entités en cause. Afin d'appuyer cet effort, le Canada déploie, de façon rotative, un aéronef de patrouille maritime et une frégate dans le cadre de l'Opération NEON. Le déploiement le plus récent, auquel participe le Navire canadien de Sa Majesté Winnipeg et un aéronef de patrouille maritime, a été effectué en décembre 2020. En avril 2021, on a annoncé que le Canada continuerait de déployer périodiquement des navires, des aéronefs et du personnel jusqu'au printemps 2023.

République arabe syrienne – À la Conférence générale de l'AIEA et lors des réunions du Conseil des gouverneurs de l'Agence tenues en 2015 et chaque année par la suite, le Canada a aussi exhorté la République arabe syrienne à coopérer pleinement avec l'Agence pour régler toutes les questions en suspens liées au non-respect de son accord de garanties, particulièrement en ce qui concerne le site de Deir ez-Zor et d'autres sites fonctionnels connexes que l'Agence a repérés.

- 28 **Protocole additionnel** : Le protocole additionnel que le Canada a signé avec l'AIEA le 24 septembre 1998 est entré en vigueur le 8 septembre 2000.
- 29 **Mesures précises pour faire progresser l'universalisation des accords de garanties généralisées** : Le Canada continue de soutenir les initiatives du G7 et d'autres initiatives pour faire progresser l'universalisation de l'accord de garanties généralisées et du protocole additionnel s'y rattachant. Le Canada continue d'exhorter tous les États à conclure et à mettre en œuvre un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel. Le Canada a établi comme condition préalable que les pays partenaires disposent d'un accord de garanties généralisées et d'un protocole additionnel en vigueur avant de conclure de nouveaux accords de coopération nucléaire bilatéraux et de faire du commerce nucléaire avec le Canada.
- 30 Sans objet
- 31 Sans objet
- 32 **Prise en charge de garanties améliorées** : Le Canada accueille favorablement les efforts que déploie l'AIEA en vue d'élaborer une approche de garanties au niveau de l'État pour chaque pays où un accord de garanties est en vigueur, car l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des garanties requiert une évolution constante de leurs modalités d'application. L'AIEA et le Canada s'emploient de concert à élaborer et à mettre en œuvre des modalités pratiques selon l'approche révisée au niveau de l'État pour le Canada, qui établiront les attentes pour l'AIEA, l'État et les intervenants.

- 33 **Païement des contributions fixées à l'AIEA** : Le Canada a versé intégralement et sans retard sa quote-part du budget ordinaire de l'AIEA et sa contribution volontaire au Fonds de coopération technique, conformément aux efforts qu'il déploie sans cesse pour effectuer des paiements prévisibles en temps opportun.
- 34 **Soutien des garanties techniques** : Au moyen du Programme canadien à l'appui des garanties, le Canada contribue aux activités de recherche, de développement et d'appui concernant le matériel et les techniques de garantie utilisés au pays et à l'étranger pour appliquer les garanties de l'AIEA afin d'en renforcer l'efficacité et l'efficience. Ce programme a investi environ 300 000 dollars canadiens à l'appui des garanties en 2020 et 2021 et il prévoit de fournir 500 000 dollars canadiens supplémentaires à cette fin en 2021 et 2022.
- 35 **Participation canadienne aux régimes de contrôle des exportations** : Le Canada est un membre actif du Groupe des fournisseurs nucléaires et du Comité Zangger. Il met en œuvre les engagements pertinents au moyen d'un système national de contrôle des exportations et d'accords de coopération nucléaire bilatéraux.
- Le Canada joue un rôle actif au sein du Groupe des Amis de la résolution [1540 \(2004\)](#) et prône régulièrement la mise en œuvre complète et universelle de la résolution [1540 \(2004\)](#), notamment en incitant d'autres pays à honorer leurs obligations concernant la communication de renseignements et les plans d'action.
- 36 **Mise en œuvre de lignes directrices et d'accords multilatéraux sur le contrôle des exportations** : Le système canadien de contrôle des exportations est conforme aux procédures et aux lignes directrices du Comité Zangger et du Groupe des fournisseurs nucléaires. Il couvre également l'exportation de tous les articles nucléaires énumérés dans la liste d'articles du Comité Zangger et du Groupe des fournisseurs nucléaires qui déclenchent les garanties de l'AIEA et la liste des articles à double usage dans le domaine du nucléaire du Groupe des fournisseurs nucléaires.
- Les modifications apportées à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation ont reçu la sanction royale le 1^{er} avril 2021. Parmi les modifications, mentionnons la création de mesures de contrôle du courtage et l'exigence selon laquelle le ministre des Affaires étrangères doit évaluer les permis d'exportation par rapport aux critères du Traité sur le commerce des armes (y compris la paix et la sécurité, le terrorisme et le crime organisé transnational). Les mesures de contrôle du courtage seront mises en application par la réglementation d'articles, y compris les articles à double usage, sur la Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée s'ils sont destinés à l'utilisation finale d'armes de destruction massive. Le Canada a déposé un instrument d'adhésion le 19 juin 2019 et il est devenu un État partie du Traité sur le commerce des armes le 17 septembre 2019.
- 37 **Considérations liées à la non-prolifération dans les décisions d'exportation** : Le système national canadien de contrôle des exportations veille à interdire les exportations de marchandises et de technologies contrôlées, y compris les articles nucléaires et les articles à double usage dans le domaine du nucléaire dans les cas où l'exportation proposée contreviendrait à la politique étrangère et de la défense du Canada. En font partie les exportations qui présenteraient un risque inacceptable de détournement vers un programme d'armes de destruction massive ou une installation non soumise aux garanties ou seraient de toute autre façon contraire à la politique de non-prolifération du Canada et à ses obligations et engagements internationaux.
- 38 **Soutien au droit des États à une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire** : Conformément à la politique de non-prolifération des armes nucléaires du Canada, tous les partenaires nucléaires éventuels, y compris les États non dotés d'armes nucléaires et

les États dotés d'armes nucléaires, doivent s'entendre sur un accord de coopération nucléaire contraignant et le conclure avant le début de la coopération. Le Canada a conclu 32 accords de coopération nucléaire qui touchent 48 États. En vertu des accords de coopération nucléaire, les partenaires nucléaires du Canada s'engagent à se conformer à une série d'exigences énoncées dans la politique de non-prolifération, notamment l'exigence selon laquelle les exportations nucléaires canadiennes doivent servir uniquement à des fins pacifiques et non explosives. Parmi les autres exigences, mentionnons le consentement préalable pour le haut enrichissement de l'uranium, le retraitement de combustible usé ou le retransfert d'articles fournis par le Canada à des pays tiers, une protection physique adéquate, ainsi que la prévision de garanties bilatérales de rechange au cas où le régime de garanties de l'AIEA deviendrait paralysé. Toutes les garanties sont établies sur la base d'une réciprocité totale. Les accords de coopération nucléaire sont exigés avant que l'on puisse exporter des matières, de l'équipement ou des technologies nucléaires.

En outre, le Canada appuie le programme de coopération technique de l'AIEA, tel qu'il est indiqué dans la partie consacrée à la mesure n° 56.

- 39 **Critères politiques clés pour la coopération nucléaire avec un autre État :** En coopérant avec d'autres pays aux fins d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, le Canada tient entièrement compte des antécédents du pays bénéficiaire en matière de non-prolifération, de la façon dont celui-ci applique les normes de sécurité nucléaire, ainsi que des recommandations et directives en la matière.
- 40 **Renforcer la protection physique des installations nucléaires :** Le Canada assure une protection physique effective maximale des matières et des installations nucléaires à l'échelle nationale, et ce, au moyen d'un cadre réglementaire robuste qui intègre les éléments pertinents liés à la sûreté, à la sécurité et aux garanties, par l'application de mesures strictes de protection physique et grâce à une industrie qui est parfaitement consciente de ses responsabilités et les honore pleinement. Ce cadre est renforcé par une étroite collaboration pour les questions de sécurité nucléaire entre l'organisme de réglementation, la Commission canadienne de sûreté nucléaire, les organismes fédéraux et provinciaux d'application de la loi et de renseignement, l'industrie, les gouvernements étrangers et les organisations internationales.
- Le programme Réduction des menaces d'armes du Canada continue de financer l'accroissement de la sécurité nucléaire et radiologique à l'échelle mondiale. Ceci inclut des projets qui : renforcent les mesures de protection physiques aux installations où l'on trouve du matériel nucléaire et radiologique ; luttent contre le trafic illicite de matériel nucléaire et radiologique ; font la promotion d'une gestion et d'une élimination sécuritaire des sources radioactives ; accroissent la sécurité des transports ; et renforcent les régimes de sûreté nucléaire en faisant la promotion de la mise en œuvre de cadres juridiques, de mesures de cybersécurité, ainsi que de la formation et de l'agrément du personnel de sûreté nucléaire.
- Le Canada collabore actuellement avec le département de l'Énergie des États-Unis à plusieurs initiatives visant à renforcer les systèmes de protection physique aux installations en Asie. Il a entre autres versé 3 millions de dollars canadiens pour la construction d'une installation d'entreposage régionale à long terme afin de regrouper toutes les sources radioactives venant d'Almaty, au Kazakhstan, et des régions voisines. Cette contribution comprend un soutien pour le transport sécuritaire de sources retirées du service et non suffisamment sécurisées des installations d'entreposage temporaire à cette nouvelle installation, qui respectera les normes et les directives de l'AIEA.

41 **Renforcer la protection physique des matières nucléaires** : Conformément aux recommandations de l'AIEA sur la protection physique des matières et des installations nucléaires (y compris celles figurant dans le document [INFCIRC/225/Rev.5](#), n° 13 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA), le Canada maintient des mesures de protection physiques rigoureuses pour ses matières nucléaires, notamment des forces d'intervention armée déployées in situ, une surveillance constante des menaces, des contrôles de sécurité renforcés, un programme complet de simulations et d'exercices et une solide protection du périmètre. Au Canada, la protection physique est renforcée par un système de comptabilité rigoureuse des matières nucléaires qui en assure le suivi, conformément aux engagements internationaux du pays. Le Canada participe au comité directeur sur l'avancement de l'atténuation des menaces internes dirigé par la Belgique et les États-Unis (voir INFCIRC/908) en tant que coprésident du groupe de discussion sur la protection physique et les mesures techniques. Ce groupe de travail international a été lancé à l'occasion de la Conférence internationale sur la sûreté nucléaire de 2020, à laquelle le Canada a activement participé.

42 **Efforts déployés afin de promouvoir l'universalisation de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et sa version modifiée de 2005** : Le Canada a ratifié en décembre 2013 la modification apportée en 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et se félicite de son entrée en vigueur le 8 mai 2016. Le Canada plaide en faveur d'un cadre multilatéral solide pour la lutte mondiale contre le terrorisme nucléaire, et appuie les efforts que déploie l'AIEA, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et Parliamentarians for Global Action afin de promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre efficace de la Convention, sa modification de 2005 et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Le Canada appuie des activités, y compris des ateliers nationaux et régionaux, ainsi que des missions de sensibilisation en vue d'aider directement les pays relativement à la mise en œuvre. Il a également fourni des contributions en nature à neuf occasions différentes, afin que des experts en la matière du ministère de la Justice présentent l'expérience du pays de l'élaboration et de la conception de la Loi sur le terrorisme nucléaire, en faisant ressortir les obstacles et la façon dont ils ont été surmontés afin d'aider d'autres États dans leurs efforts législatifs (se reporter à la partie consacrée à la mesure n° 44 pour obtenir des précisions sur les autres projets d'assistance).

Pendant qu'il assurait la présidence du G7, en 2018, le Canada a porté une attention renouvelée à la nécessité d'universaliser et de mettre en œuvre de façon renforcée la modification de 2005 apportée à la Convention et les engagements pris par tous les dirigeants du G7 à cet égard lors du Sommet sur la sécurité nucléaire de 2016. En 2018 et en 2019, le Canada et ses partenaires du G7 ont sensibilisé conjointement des États membres n'ayant pas encore ratifié la Convention ou sa version modifiée de 2005 afin de promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre de ces accords. Le Canada attend avec impatience la Conférence d'examen de 2022 de la modification à la Convention et il continuera d'appuyer activement le processus préparatoire. Depuis 2019, le Canada soutient l'organisation par la Nuclear Threat Initiative des « Global Dialogue Series ». Ces réunions semestrielles rassemblent des représentants du gouvernement, de l'industrie et de la société civile afin de fournir un forum pour développer des idées, suivre les progrès et encourager les actions visant à renforcer la sécurité nucléaire. Les discussions au cours des réunions 2020-2021 se sont concentrées sur l'élaboration de modèles de procédure pour garantir que tous les États sont prêts à participer efficacement à la Conférence d'examen.

43 **Sûreté et sécurité des sources radioactives** : Le Canada demeure résolu à respecter le Code de conduite pour la sûreté et la sécurité des sources radioactives de l'AIEA et son document supplémentaire intitulé « Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives », ainsi que celui intitulé « Orientation sur la gestion des sources radioactives retirées du service », approuvé en septembre 2017. Le Canada a pris l'engagement politique dans le cadre de la Conférence générale de l'AIEA, qui a eu lieu en septembre 2018, de mettre en œuvre le document supplémentaire intitulé « Orientation sur la gestion des sources radioactives retirées du service » afin de compléter ses engagements actuels pour mettre en œuvre le Code de conduite pour la sûreté et la sécurité des sources radioactives et les Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives. Qui plus est, depuis 2016, le Canada a versé près de quatre millions de dollars canadiens à l'AIEA afin de promouvoir le Code de conduite. Ce financement comprend un soutien à la convocation de réunions internationales, un soutien aux déplacements des experts en sécurité nucléaire d'États en développement de l'Afrique, de l'Amérique latine, du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud-Est pour qu'ils puissent participer à des réunions internationales sur le Code de conduite, l'élaboration et la promotion de documents d'orientation et d'outils d'auto-évaluation destinés aux États membres de l'AIEA et une formation aux points de contact nationaux afin de collaborer à la mise en œuvre du Code de conduite.

44 **Renforcement des capacités nationales afin de lutter contre le trafic illicite de matières nucléaires** : Se reporter à la partie consacrée à la mesure n° 40. Le Canada joue également un rôle actif à l'échelle internationale pour ce qui est d'offrir une aide à la promotion de la sécurité et de la protection physique des matières et des installations nucléaires. Depuis 2014, le Canada a octroyé près de 50 millions de dollars canadiens à la Jordanie, à la Colombie et au Mexique afin de déceler les incidents de sécurité liés à des matières nucléaires ou radiologiques (comme le trafic illicite ou la tentative de vol) et d'intervenir dans ce genre de cas. Ce soutien comprend la fourniture d'appareils de détection des radiations (fixes, à poignée et mobiles) et d'une formation en exploitation et en entretien, ainsi qu'une aide à l'élaboration de concepts d'opération.

Initiative de sécurité contre la prolifération : Le Canada appuie l'Initiative de sécurité contre la prolifération et est un membre actif de son Groupe d'experts opérationnels. En juillet 2018 et en février 2019, le Canada a participé à des activités de sensibilisation pour les États des Caraïbes et de l'Afrique, respectivement, afin d'encourager un appui plus vaste.

Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire : Depuis juin 2017, le Canada assume la présidence du Groupe de travail sur l'analyse nucléolégale de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, qui vise à renforcer les capacités nucléolégales des pays partenaires afin d'améliorer la comptabilité des matières et les enquêtes concernant les matières non assujetties aux contrôles réglementaires, y compris les matières faisant l'objet de trafic. Le Canada a organisé des exercices créés de concert avec les deux autres groupes de travail de l'Initiative mondiale en vue de mettre en pratique de façon plus générale les capacités en matière de sécurité nucléaire dans le cadre d'une approche pangouvernementale. Le Canada fournit également un financement en vue de soutenir la participation d'experts canadiens, et d'appuyer les participants et les ateliers par l'entremise du secrétariat de l'Initiative mondiale.

Programmation de sécurité nucléaire et radiologique à l'étranger : Le Canada apporte également son concours aux actions ci-après, par l'entremise de son programme Réduction des menaces d'armes : élimination de sources radioactives de haute activité scellées et retirées du service dans six pays de l'Amérique latine et des Caraïbes ; amélioration des cadres réglementaires relatifs à la sécurité nucléaire et à la

radioprotection dans des États de l'Amérique latine et de l'Afrique ; renforcement de la sécurité nucléaire en Ukraine ; appui à la sous-direction d'INTERPOL chargée de la prévention du terrorisme radiologique et nucléaire (en tant que grand donateur avec le Royaume Uni et les États-Unis) afin de renforcer la sensibilisation, de mener des activités de renforcement des capacités et d'effectuer des analyses du renseignement ; et renforcement de la sécurité aux frontières, lutte contre la contrebande nucléaire et développement des capacités d'intervention en cas d'incident critique dans les pays partenaires.

- 45 **Appui à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire** : Le Canada a ratifié la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire en novembre 2013. Afin de respecter une mesure prévue dans le Plan d'action du Sommet sur la sécurité nucléaire de 2016 à l'appui des Nations Unies, le Canada a organisé conjointement avec l'ONUSD un événement à l'AIEA, à Vienne, visant à souligner le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention le 5 décembre 2017. Les États parties se sont réunis pour dresser le bilan des efforts relatifs à la mise en œuvre réalisés jusqu'à maintenant, et pour cerner des complémentarités entre la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Cet événement avait pour objectif d'aider les États parties dans leurs efforts de mise en œuvre et d'accroître la sensibilisation auprès des États qui n'ont pas encore ratifié la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Lorsque le Canada assurait la présidence du G7 en 2018, et, en 2019, lorsque ce fut le tour de la France, des démarches conjointes ont été entreprises en vue d'encourager les pays à ratifier la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, en faisant la promotion de son universalisation et de sa mise en œuvre. Depuis octobre 2017, le Canada et l'ONUSD collaborent à un projet d'activités estimé à plus de 2 millions de dollars canadiens pour renforcer les capacités en vue de mettre en œuvre la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, ainsi que la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et sa modification de 2005, et pour les faire connaître. Parmi les activités menées actuellement, notons l'élaboration d'un procès simulé fondé sur un scénario (afin de mettre en pratique la procédure criminelle), qui sera organisé en juillet 2022. Cet exercice ciblera les États membres déjà parties à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire afin qu'ils aident les responsables juridiques à mettre en œuvre efficacement les dispositions de criminalisation que prévoit la Convention.

- 46 **Contrôle réglementaire des matières nucléaires** : Les capacités techniques du système national, d'une part, et la nature et la portée de la coopération entre celui-ci et l'AIEA, d'autre part, constituent deux des facteurs propres à chaque État dont l'Agence tient compte pour aborder dans une perspective nationale l'application des garanties. Le Canada continue de collaborer avec l'AIEA pour mettre en œuvre au pays l'approche actualisée dans une perspective nationale.

Il est crucial d'avoir en place un Système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires pour mettre en œuvre les garanties de manière efficace et efficiente. La Commission canadienne de sûreté nucléaire, l'organisme de réglementation canadien, a publié en février 2018 un nouveau document d'application de la réglementation traitant des garanties et de la comptabilité des matières nucléaires, qui regroupe en un seul document toutes les exigences réglementaires.

Utilisation pacifique de l'énergie nucléaire

- 47 **Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire au Canada** : Le Canada dispose d'un système de réacteur nucléaire national, possède un secteur nucléaire vaste et diversifié et est un fournisseur fiable d'uranium, d'équipement et de technologie nucléaires, ainsi que de radioisotopes. En novembre 2018, le Canada a publié le document intitulé « Feuille de route des petits réacteurs modulaires », qui présente des recommandations pour la prochaine vague d'innovation dans le domaine de l'énergie nucléaire au Canada. Il a ensuite lancé le « Plan d'action canadien pour les petits réacteurs modulaires » en décembre 2020. Celui-ci expose des mesures concrètes que le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, l'industrie, le milieu universitaire et d'autres intervenants intéressés doivent prendre.
- 48 **Politique canadienne en matière de coopération nucléaire** : Le Canada a conclu 32 accords de coopération nucléaire qui touchent 48 États, en plus d'un vaste éventail de protocoles d'entente qui facilitent une meilleure coopération nucléaire avec des institutions et pays partenaires. Ce protocole contribue à renforcer les cadres réglementaires régissant le domaine de l'énergie nucléaire, surtout dans le monde en développement, grâce à l'échange de pratiques et de leçons retenues et aux échanges entre experts. Dans le cadre des efforts visant à promouvoir et à encourager l'utilisation pacifique du nucléaire au titre du Traité sur la non-prolifération, et d'une manière entièrement conforme au régime international de non-prolifération nucléaire, le Canada a coparrainé le document de travail dirigé par la France intitulé « Cadre pour la coopération nucléaire pacifique » ([NPT/CONF.2020/PC.II/WP.8](#)) comme mesure visant à promouvoir sa politique en matière de coopération nucléaire.
- 49 **Coopération technique en vue des utilisations pacifiques** : Le Canada fournit des experts, de l'équipement et des technologies à de nombreux États membres de l'AIEA par l'intermédiaire de projets de coopération technique. Le Canada a également conclu des accords de coopération nucléaire avec de nombreux pays en développement. Il offre une expertise à l'appui des activités de coopération technique de l'AIEA et est régulièrement l'hôte d'événements qui s'y rapportent. Le Canada a été un contributeur principal (versant, depuis 2012, plus de 68 millions de dollars canadiens) au Fonds sur la sécurité nucléaire de l'AIEA afin de mettre en œuvre des projets de renforcement des capacités qui renforcent la sécurité nucléaire et radiologique à l'échelle mondiale, en particulier dans les régions en développement, ce qui a donné lieu à l'amélioration de l'accessibilité de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Cela comprend une contribution de 4,53 millions de dollars canadiens en 2019, en vue de bâtir une infrastructure réglementaire dans le domaine du nucléaire dans 15 États d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Canada a également versé une contribution de 7,7 millions de dollars canadiens en 2020 afin de bâtir une infrastructure réglementaire dans le domaine du nucléaire dans 38 États d'Afrique.
- Le Canada a conclu de multiples protocoles d'entente avec des pays individuels en vue de collaborer sur la recherche et le développement de technologies nucléaires pacifiques. Le Canada participe aussi à plusieurs forums internationaux, comme le Forum international Génération IV et le Cadre international pour la coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire, qui visent à améliorer le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.
- 50, 51 Pour obtenir de plus amples renseignements sur la coopération du Canada en matière nucléaire et sur ses politiques de coopération nucléaire, y compris avec les pays en développement, se reporter aux mesures n^{os} 38, 39 et 49 (ci-dessus).

- 52 **Amélioration de l'efficacité du programme de coopération technique de l'AIEA** : Le Canada propose régulièrement, dans le cadre des travaux du Comité de l'assistance et de la coopération techniques, du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale de l'AIEA, des initiatives visant à améliorer la gouvernance et la gestion du Programme de coopération technique, notamment en renforçant sa gestion stratégique, en encourageant les États membres de l'AIEA à verser l'intégralité de leur contribution volontaire au Fonds de coopération technique à temps, en incitant les pays qui le peuvent à assurer eux-mêmes le financement de leurs propres projets de coopération technique par l'entremise du mécanisme de partage des coûts du gouvernement plutôt que de s'en remettre au Fonds de coopération technique et en encourageant la mise en œuvre d'un suivi des résultats pour tous les projets de coopération technique.
- 53 **Accroître l'efficacité du Fonds de coopération technique de l'AIEA** : Le Canada participe depuis longtemps, au sein des organes directeurs de l'AIEA et des groupes de travail pertinents, aux actions menées pour améliorer la gouvernance et la gestion du Fonds de coopération technique de l'Agence. Malgré les progrès accomplis ces dernières années, il reste encore à faire dans les domaines de la gestion stratégique, du suivi des résultats, de l'admissibilité des pays au bénéfice du Fonds et du versement des contributions par les États membres. Le Canada continuera d'intervenir auprès des États membres de l'AIEA pour favoriser des changements positifs dans ces domaines, ce qui contribue également à notre engagement mutuel à l'égard des objectifs de développement durable.
- 54 **Taux de contribution volontaire au Fonds de coopération technique obtenu** : Il est important d'obtenir un taux de contribution volontaire au Fonds de coopération technique de près de 100 % afin de disposer des ressources garanties, prévisibles et en quantité suffisante pour mener les activités de coopération technique de l'AIEA. Le Canada verse l'intégralité de sa contribution volontaire au Fonds de coopération technique à temps et incite constamment tous les États membres de l'AIEA à en faire de même. En outre, le Canada continue de militer pour l'amélioration de la gouvernance du Fonds de coopération technique, notamment le renforcement de l'application du mécanisme de la prise en compte raisonnable.
- 55 **Contributions à l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques** : Le Canada a versé 12,6 millions de dollars canadiens à l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques depuis 2016 et fournit des ressources en nature aux projets exécutés dans ce cadre. En 2019, le Canada a versé la somme de 406 500 dollars canadiens pour appuyer les efforts déployés à l'échelle internationale en vue de soutenir la rénovation des laboratoires d'applications nucléaires (projet ReNuAL+).
- 56 **Renforcement des capacités et perfectionnement des ressources humaines sur les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques** : Le Canada participe régulièrement et activement au Programme de coopération technique de l'AIEA et aux activités de gestion des connaissances sur l'énergie nucléaire, notamment par l'expertise et le soutien qu'il offre. Le Canada continue d'accueillir des boursiers et des scientifiques venus des Amériques, d'Asie, d'Afrique et d'Europe, et d'organiser des réunions du Programme de coopération technique dans les domaines de la sûreté et de la réglementation nucléaires. Des conférenciers et experts canadiens ont participé à l'organisation de formations techniques dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de l'eau et de l'environnement, de l'énergie, de la technologie des rayonnements, ainsi que de la sûreté et de la sécurité.
- Le Canada a également participé, aux côtés d'autres pays partenaires, à l'organisation d'ateliers et de webinaires régionaux sur les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques tout au long des années 2020 et 2021. À l'échelle nationale, le Réseau

universitaire d'excellence en génie nucléaire a été créé en 2002 en vue de garantir la présence de scientifiques et d'ingénieurs qualifiés dans le domaine de l'énergie nucléaire pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'industrie nucléaire canadienne. En 2021, l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario a été désigné centre de collaboration officiel à l'appui des activités de l'AIEA.

- 57 **Lois nationales sur les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques** : La Loi sur l'énergie nucléaire de 1985 (modifiée en 1997) concerne la mise au point et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada.

La Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, qui est entrée en vigueur en mai 2000, a remplacé la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique. La Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires établit la Commission canadienne de sûreté nucléaire comme organisme de réglementation national et énonce son mandat, ses responsabilités et ses pouvoirs. Ces lois traitent de la réglementation à l'échelle nationale du développement, de la production et de l'utilisation de l'énergie et de matières nucléaires en vue de protéger la santé, la sûreté et la sécurité, et l'environnement et de mettre en œuvre les engagements internationaux à l'égard de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les accords de garanties, les conventions sur la sécurité nucléaire et les conventions sur la sûreté nucléaire, se reporter aux parties consacrées aux mesures n^{os} 24, 28, 42, 45 et 59.

- 58 **Approches multilatérales face au cycle du combustible nucléaire** : Le Canada a appuyé la décision qu'a prise le Conseil des gouverneurs de l'AIEA en décembre 2010 de procéder à la création d'une banque d'uranium faiblement enrichi. Il se félicite des progrès accomplis à ce jour en vue de sa constitution et de sa mise en activité. Le Canada continuera d'évaluer les propositions de mécanismes multilatéraux de garantie relatifs au combustible en fonction de leur valeur intrinsèque.

- 59 **Ratification de conventions internationales clés sur la sécurité nucléaire** : Le Canada a ratifié la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire en janvier 1990.

Le Canada a ratifié la Convention sur la sûreté nucléaire en décembre 1995.

Le Canada a ratifié la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs en mai 1998.

Le Canada a ratifié la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique en août 2002.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la modification à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, se reporter aux parties consacrées aux mesures n^{os} 42 et 45.

- 60 **Échange de pratiques exemplaires sur la sûreté et la sécurité nucléaires** : Le Canada contribue, par l'entremise de son programme Réduction des menaces d'armes, au financement de l'Institut mondial de sécurité nucléaire, afin de créer un centre d'appui à la sécurité nucléaire en Thaïlande. Ce centre aidera la région de l'Asie du Sud-Est à renforcer la sécurité nucléaire, notamment grâce à l'offre de formations certifiées à l'intention des gestionnaires et du personnel de sécurité nucléaire. Le Canada continue de fournir un appui en nature à l'AIEA pour l'élaboration des normes de cette dernière et des documents faisant partie de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA. Il participe activement aux réunions d'examen de la Convention sur la sûreté nucléaire et de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, et a présidé la réunion d'examen de 2017 de la Convention sur la sûreté nucléaire. Le Canada participe au Comité du programme en vue

de la Conférence internationale sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives de 2022 et se prépare à assumer son rôle de coprésident de la Conférence.

Le gouvernement du Canada mobilise régulièrement l'industrie nucléaire canadienne et d'autres intervenants clés par l'intermédiaire de divers forums comme les comités fédéraux sur la science et la technologie nucléaires, où les pratiques exemplaires dans les domaines de la sécurité et de la sûreté nucléaire, entre autres, font l'objet de discussions.

- 61 **Réduire l'utilisation de l'uranium hautement enrichi dans les programmes énergétiques civils** : Le Canada fait des progrès notables dans le cadre de ses initiatives de réduction des stocks d'uranium hautement enrichi (UHE), notamment en procédant, conformément aux engagements précédents pris en ce sens lors du Sommet sur la sécurité nucléaire, au rapatriement aux États-Unis du combustible d'origine américaine usé à l'UHE en 2010 et de l'UHE liquide en 2012.

Lors du Sommet de 2014 sur la sécurité nucléaire, les dirigeants ont convenu de continuer de réduire au minimum l'utilisation de l'UHE dans la production d'isotopes médicaux et, en octobre 2016, le Canada a cessé la production régulière de l'isotope médical molybdène 99 (Mo-99) au moyen du réacteur national de recherche universel. Le réacteur a été déclassé en mars 2018. Le rapatriement de la matière réglementée qui comporte de l'UHE aux États-Unis se poursuit comme prévu. Conformément aux engagements qu'il a pris lors du Sommet sur la sécurité nucléaire, le Canada procède actuellement au déclassement des réacteurs de recherche alimentés à l'UHE qui se trouvent à l'Université de l'Alberta et au Conseil de la recherche de la Saskatchewan.

Le Canada a participé au symposium international sur la réduction et l'élimination de l'UHE, que la Norvège a organisé en juin 2018, en vue de dresser le bilan des efforts internationaux accomplis à ce jour en la matière, et de communiquer les renseignements les plus récents sur les initiatives de réduction de l'UHE. Depuis février 2020, le Canada a rapatrié avec succès tout le combustible UHE d'origine américaine de ses réacteurs de recherche des Laboratoires de Chalk River. Le Canada n'a donc plus de réacteurs de recherche alimentés en UHE, car il a également rapatrié tout le combustible UHE d'origine américaine provenant des réacteurs de recherche de l'Université de l'Alberta et du Conseil de la recherche de la Saskatchewan.

En septembre 2021, le Canada a lancé un projet de 2,5 millions de dollars canadiens avec le département de l'Énergie des États-Unis pour soutenir le retrait de l'UHE restant d'un réacteur de recherche au Kazakhstan et pour transporter l'UHE en Russie pour le mélange descendant et l'élimination.

- 62 **Réglementation sur le transport des matières radioactives** : La réglementation canadienne du transport des matières radioactives est fondée sur le Règlement de transport des matières radioactives de l'AIEA.

- 63 **Ratification de conventions internationales clés sur la sécurité nucléaire** : La Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Le Canada a ratifié la Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires en juin 2017.

Le Canada a tenu une réunion inaugurale des parties et des pays signataires de la Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires à Ottawa les 4 et 5 juin 2019. Cette réunion a permis aux participants de discuter de sujets liés à la mise en œuvre de la Convention, des possibilités d'élargir la participation à la Convention, et de l'engagement à long terme entre les pays signataires de la Convention.

Mesure	Mesures mises en œuvre
--------	------------------------

- | | |
|----|--|
| 64 | <p>Interdire et prévenir les attaques armées des installations nucléaires à des fins pacifiques : Le Canada prend acte du consensus dégagé à la cinquante-troisième session de la Conférence générale de l'AIEA, selon lequel toute attaque ou menace d'attaque armée contre des installations nucléaires destinées à des fins pacifiques et soumises à des garanties constitue une violation des principes de la Charte des Nations Unies, du droit international et du statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et y souscrit de nouveau.</p> |
|----|--|
-